

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 5 février 2024.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GAUVRIT Thierry, GOASTER Samy, GOUEZIN Alain, GRIMAUT David, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE GUEN Nadège, LE MOIGNE Christine, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, RICHEUX Laëtitia, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- GILLARD Nadine donne pouvoir à LE MOIGNE Christine,
- GUYMARD Jean-Luc donne pouvoir à MERIAN Caroline,
- LEVY-ROBERT Christelle donne pouvoir à BRIENS Pierrick,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à GAUVRIT Thierry,
- MAIGNAN Brigitte donne pouvoir à HERCOUËT Philippe,
- PECHA Virginie donne pouvoir à JEGU Josianne,
- ROYER Thierry donne pouvoir à BREXEL Pierrick,

SECRETAIRE DE SEANCE : BOUZID Nathalie

Délibération n°2024-010

Membres en exercice : 35 – Présents : 28 - Absents : 7 – Pouvoirs : 7

AFFAIRES FONCIERES ACQUISITION DU CHEMIN DES HAÎCHES (LA POTERIE)

Le chemin des Haïches est une voie privée, qui relie le bourg de La Poterie à celui de Trégomar, par le hameau de Saint Robin. La voie dessert à l'origine toutes les parcelles agricoles et forestières du secteur. Elle est, par un usage ancien, accessible plus largement au public.

Au vu de ces usages (agricole, desserte locale, randonnée, cyclisme), cette voie répond aux critères d'intégration au domaine public routier communal. L'acquisition par la commune permettrait également de conforter la sécurité de la voie pour les usagers.

Les Consorts de La Breteche, propriétaires, acceptent de céder à la commune cette voie cadastrée 252 A 149 d'une contenance cadastrale de 12260 m², au prix de 10 000 €.

Considérant que la Direction Immobilière de l'Etat (DIE) ne délivre pas d'avis des domaines pour les acquisitions inférieures au seuil de 180 000 €,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- ACCEPTE d'acquérir le chemin des Haïches, cadastré 252 A 149, au prix de 10 000 €,
- DIT que les frais d'acte sont à la charge de la Commune,
- DIT que cette voie sera intégrée au domaine public routier communal,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer les actes de vente et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

**Abstention : 5 – M de SALLIER DUPIN. Mmes MERRIAN (+ pouvoir de M. GUYMARD).
GOASTER. M. MEGRET.**

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le

Philippe HERCOUET

Maire de Lamballe-Armor

19 FEV. 2024

Certifié exécutoire, compte tenu :

De la transmission en Préfecture le

19 FEV. 2024

De la publication le

19 FEV. 2024



Pour le Maire
Par délégation
Lydie MICHEL
Directrice
Administration Générale